AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-8-67 679567

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Abonnement annuel : 25 F.

Supplément n° 2 au Bulletin n° 82 - JUILLET 1967 - 31 Juillet 1967

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES : Localement des populations d'araignées rouges sont apparues. Surveiller leur évolution - appliquer un traitement avant que ces manifestations ne deviennent importantes ; apporter le plus grand soin à ce traitement qui sera également valable contre l'acariose.

OIDIUM : Manifestations sur grains. L'application d'un soufre mouillable micronisé à dose faible est recommandée.

MILDIOU : Poursuivre les rognages ; un produit anti-mildiou peut être ajouté aux bouillies ci-dessus.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Rappel de traitement quoique celui-ci soit, à notre avis, bien tardif actuellement.

GRELE : Toujours à redouter, nous rappelons que dans ce cas, un traitement pour être efficace doit être effectué dans les 24 heures si l'état du terrain le permet.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le deuxième vol est commencé ; renouveler les traitements.

ACARIENS : Traitement indiqué si ces parasites se manifestent.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU : Surveiller les cultures et intervenir, dès que les premières galeries sont visibles, avec un ester phosphorique.

ACARIENS SUR CELERIS : Des attaques importantes sont constatées ralentissant sérieusement la végétation. Pulvériser un acaricide autorisé en cultures légumières, de préférence systémique comme le Diméthoate ou l'Endothion.

CHRYSANTHEMES

Les premiers dégâts d'acariens sont signalés. Lors des prochains traitements fongicides, ajouter à la bouillie un insecticide.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 199